



Conseil d'établissement 2019-2020

Mercredi 12 novembre 2019

à 18h15, au salon du personnel

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|-------------------|
| 1. | Prise des présences et vérification du quorum | |
| 2. | Questions du public | <i>5 minutes</i> |
| 3. | <u>Adoption</u> de l'ordre du jour | |
| 4. | Lecture et <u>adoption</u> du procès-verbal du 16 octobre 2019 | <i>10 minutes</i> |
| 5. | Suivi au procès-verbal | <i>15 minutes</i> |
| 6. | Correspondance reçue | <i>5 minutes</i> |
| 7. | Service de garde | <i>5 minutes</i> |
| 8. | Budget école 2018-2019 - <u>reddition de compte</u> | <i>15 minutes</i> |
| 9. | Projet éducatif 2018-2022 – stratégies en élaboration | <i>15 minutes</i> |
| 10. | Mesures MEES | <i>10 minutes</i> |
| 11. | Photo scolaire 2019-2020/2020-2021 | <i>5 minutes</i> |
| 12. | Rapports et informations | <i>30 minutes</i> |
| | 12.1. Direction | |
| | 12.2. Comité des parents de la CSMB | |
| | 12.3. Fondation Saint-Clément | |
| | 12.4. OPP | |
| 13. | Correspondance reçue | <i>5 minutes</i> |
| 14. | Varia | <i>25 minutes</i> |
| 15. | Levée de la séance | |

Heure de levée prévue: 20h30

Conseil d'établissement 2018-2019
Mardi 12 novembre 2019 à 18h15, au salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Rôle	Nom	Présent	Absent
Présidente	Karine Barrette	X	
Vice-Présidente	Victoria Cohene	X	
Trésorier	Caroline Decaluwe	X (arrivée à 18h25)	
Secrétaire	Claudie Vigneault	X	
Déléguée CRPRN	Tania Naim	X	
Enseignants	Émanuelle Afonso-Huot		X
	Ginette Gauthier	X	
	Véronique Joron	X	
	Marie-Ève Meilleur Prud'homme	X	
	Caroline Parent	X	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	X (a quitté vers 20h30)	
Direction	Nathalie Houle	X	
Direction adjointe	Lisane Leduc	X	
Membre parent substitut	Etienne Chabot		X
Membres de la communauté	Sophie Séguin	X (arrivée à 18h20)	

	Maya Chammas	X	
Membre du public	Claire Valles	Arrivée à 18h35	

1. **Prise des présences et vérification du quorum**

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15 après vérification du quorum. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

La présidente souligne que les séances de CÉ se déroulent dans un climat de respect et d'ouverture, où l'opinion de chacun est valorisée, et invite les membres à communiquer avec elle si jamais l'un d'entre eux s'est senti inconfortable lors d'une intervention. Elle rappelle également que des porteurs de dossier ont été identifiés chez les membres parents à des fins d'efficacité en séance et que la position véhiculée par le porteur qui prend la parole représente celle de la majorité des membres parents, et non son opinion personnelle. Les membres parents tiennent donc maintenant des rencontres préparatoires pour dialoguer et échanger leurs opinions, dans le but de présenter une position plus concise en séance.

2. **Questions du public**

Aucun membre du public n'était présent à ce moment.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Les modifications suivantes de l'ordre du jour sont apportées :

- Afin de permettre à Mme Geneviève Gauthier de quitter plus tôt, le point *Correspondance reçue*, prévu au point 11 et qui porte sur le service de garde cette fois-ci, devient le point 6.
- Le point *Service de garde* au point 10.2 passe après le point 6, *Correspondance reçue*.
- La présidente demande d'ajouter les points suivants sous *Varia* : sécurité autour de l'école, traiteur, cour d'école et exercice de confinement.

L'adoption de l'ordre du jour, avec modifications, est

Proposée par : Tania Naim

Appuyée par : Ginette Gauthier

Adoptée à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 16 octobre 2019**

Les modifications suivantes sont demandées :

Une corruption du fichier informatique portant sur les minutes de la séance du 16 octobre 2019 ayant entraîné la perte des noms des proposeurs et secondeurs pour certains points de la dernière séance, les propositions ayant des noms manquants sont traitées en rafales :

- 4. Adoption de l'ordre du jour : proposée par Victoria Cohene et appuyée par Véronique Joron, à l'unanimité;
- 6. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 juin 2019 : proposée par Tania Naim et appuyée par Caroline Decaluwe, à l'unanimité;
- 9. Adoption des Règles de régie interne du CÉ : proposée par Caroline Decaluwe et appuyée par Karine Barrette, à l'unanimité;
- 10. Adoption du budget de fonctionnement du CÉ : proposée par Victoria Cohene et appuyée par Tania Naim, à l'unanimité;
- 11. Approbation des activités intégrées et sorties éducatives 2019-2020 : proposée par Tania Naim et appuyée par Victoria Cohene, à l'unanimité;
- 12. Approbation d'utilisation des locaux pour activités : proposée par Marie-Ève Meilleur Prud'homme et appuyée par Véronique Joron, à l'unanimité;
- 16. Levée de la séance : proposée par Karine Barrette et appuyée par Marie-Ève Meilleur Prud'homme, à l'unanimité.

Deux autres changements sont également demandés :

5.1 : La dernière phrase du dernier paragraphe de ce point portant sur les Élections des officiers se lit désormais ainsi : " Les membres suivants sont nommés : Mme Karine Barrette est nommée au poste de Présidente, Mme Victoria Cohene est nommée au poste de Vice-présidente, Mme Caroline Decaluwe est nommée au poste de Trésorier, Mme Claudie Vigneault est nommée au poste de Secrétaire et Mme Tania Naim est *Déléguée de l'ESCO au Comité de parents de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.*"

11 : La deuxième phrase du paragraphe est réduite de moitié et se lit désormais ainsi : "*Elle explique que ces activités sont financées par les deux nouvelles mesures gouvernementales relativement à la qualité éducative.*"

L'adoption du procès-verbal du 16 octobre 2019, avec ces modifications, est :

Proposée par : Tania Naim

Appuyée par : Ginette Gauthier

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal

5.1 Activités parascolaires

L'an dernier, la responsable du service de garde avait manifesté le souhait de recevoir l'aide de parents pour l'organisation des activités parascolaires. Mme Gauthier explique que la gestion de ces activités s'ajoute à la coordination du service de garde proprement dit. Pour faire suite à cette demande, un courriel a été acheminé cet automne, aux parents, afin de solliciter leur implication. Seize parents ont répondu à l'appel, de sorte qu'une rencontre explicative aura lieu le 20 novembre. Ces parents seront donc des collaborateurs présents pour supporter les activités parascolaires.

Deux membres parents soulignent qu'il est important que la gestion des activités parascolaires demeure la responsabilité de l'école et que les parents jouent un rôle de support et non de personnes imputables de ce service.

5.1.1. Le fournisseur *Aire en fête* a choisi de réduire son offre de services, faute de ressources, et a annulé ses prestations de service à l'ESCO dès cet hiver 2020. Le vide créé par ce retrait sera abordé lors de la rencontre des parents bénévoles.

5.1.2. Une école primaire à proximité utilise un certain fournisseur pour les activités parascolaires. Mme Geneviève Gauthier suggère de contacter ce fournisseur pour demander une soumission de services. Un membre parent émet une mise en garde à l'effet que des parents n'avaient pas été satisfaits de leurs services dans le passé, et qu'il serait important d'évaluer les changements apportés.

5.2 Qualité de l'eau

Tous les parents ont reçu le plan d'action de la CSMB le 31 octobre 2019 à ce sujet. Avant le 20 juin 2020, de nouveaux tests seront faits sur l'ensemble des fontaines, à la 30e seconde d'écoulement. La direction fera un suivi sur ce dossier lorsqu'elle recevra l'information. Un membre parent souligne qu'il est essentiel qu'un membre de l'école soit présent lors de tous les tests. Un autre membre parent mentionne la différence entre le test après 30 secondes d'écoulement, qui cible la tuyauterie du bâtiment, et le test de après 5 minutes, qui vise l'état de la tuyauterie de la ville. Dans l'attente de cette nouvelle série de tests, la direction rappelle que les résultats obtenus cet été à l'ESCO rencontraient les normes du moment et que l'école est présentement conforme.

5.3 Conférences

5.3.1 Offre de conférence de M. Alain Pelletier

Les membres discutent de la proposition de conférence d'Alain Pelletier portant sur l'intimidation, qui aurait lieu le 29 janvier 2020. Une présentation serait offerte au 1^{er} cycle, puis au 2^e cycle, puis auprès des parents en soirée. La mesure d'aide aux parents couvrirait une partie des coûts, tandis que la différence serait absorbée par l'école. Plusieurs membres manifestent des préoccupations sur le prix, mais la réputation du conférencier, l'importance du sujet, l'étendue des publics-cibles conduisent les membres à accepter cette proposition, sous réserve d'une négociation de la clause en cas de force majeure, notamment d'une tempête de neige. Si le mois de janvier semble un moment idéal, la température représente un risque.

Afin de maximiser l'impact de ces conférences et d'augmenter sa visibilité, un membre enseignant suggère de faire de la sensibilisation dans les classes pour inciter les enfants à en parler à leurs parents. Un membre de la communauté propose d'en faire la promotion sur la page Facebook de l'APMR. La direction souhaite également inviter les écoles du quartier.

Sous réserve d'une négociation de la clause des forces majeures, la proposition de conférence de M. Alain Pelletier est :

Votée à l'unanimité.

5.3.2 Autres propositions de conférences à présenter au Comité de parents de la CSMB

En ce qui a trait à la procédure, le CÉ doit dans un premier temps approuver le conférencier et le sujet. Ensuite, notre déléguée présentera la proposition au Comité de parents. Si la proposition est acceptée, la conférence sera subventionnée et tous les parents des autres écoles seront invités à assister à cette conférence dans notre école. L'année dernière, les écoles Saint-Clément avaient organisé une conférence sur la nutrition et une autre sur des aspects juridiques de la vie conjugale.

Sur les sujets proposés par les membres, l'ordre de priorité a été établi comme suit, à la suite d'un vote à main levée : l'estime de soi, la sexualité, les écrans, l'aide aux devoirs.

La présidente invite le CE à lui faire parvenir les propositions de conférenciers, qu'elle acheminera ensuite par courriel aux autres membres afin de passer à la sélection. Mme Houle fera un suivi avec l'école Saint-Clément-Est pour que celle-ci propose le sujet des écrans, l'ESCO optant pour d'autres thèmes.

5.4 Retour sur la rencontre du 6 novembre avec la ville, le SPVM, la sécurité publique et les directions des autres écoles de VMR

Mme Houle revient sur les principaux sujets qu'elle a soulevés lors de la rencontre :

5.4.1 Sur les inquiétudes exprimées quant à la vitesse de réponse des véhicules d'urgence avec les travaux du REM, la municipalité s'est montrée rassurante et indique que les délais respecteront les normes, les véhicules pouvant provenir de l'extérieur de Mont-Royal pour desservir l'école.

5.4.2 L'ESCO a présenté une demande officielle, rédigée par la présidente du CE, pour ajouter un brigadier au coin Algonquin et St-Clare. Le SPVM a reçu la lettre et évaluera les statistiques de l'intersection, tenant compte que les comportements changeraient avec l'ajout d'une brigadière. Un membre parent, non présent lors de cette réunion du 6 novembre, souligne qu'une telle demande avait été rejetée dans le passé, mais que l'augmentation du nombre d'élèves pourrait faire la différence.

5.4.3 L'école a également demandé au SPVM et à la sécurité publique d'augmenter le nombre d'interventions auprès des conducteurs ne respectant pas les règlements. Une clarification est souhaitée sur le délai d'attente que doivent respecter les agents et la présidente fera une vérification à ce sujet.

5.4.4 Sur l'idée de fermer l'avenue Mitchell à certaines heures, la ville a répondu que cette option était impossible. Contrairement aux rues fermées aux abords de certaines autres écoles de la ville, l'avenue Mitchell compte des résidents.

5.4.5 Mme Houle énonce le souhait de l'ESCO de disposer d'un autobus scolaire supplémentaire afin de

répondre aux défis engendrés par le REM. La déléguée au Comité de parents prendra le relai de cette proposition.

Sur le sujet de la sécurité routière aux abords de l'ESCO, la ville a indiqué avoir installé des dos d'âne de façon permanente pour réduire la vitesse sur St-Clare.

5.5 Défibrillateur

La CSMB a confirmé que l'achat pouvait être effectué auprès de n'importe quel fournisseur, tant que le défibrillateur soit accrédité. Une soumission a été obtenue auprès de la compagnie Langevin, pour un modèle adapté tant aux enfants qu'aux adultes. Il est suggéré qu'un appel soit effectué auprès des parents afin d'identifier un fournisseur ou donateur potentiel. La présidente préparera un projet de lettre à cet effet.

5.6 Dénonciation de conflit d'intérêts

Une lettre de dénonciation de conflit d'intérêts a été signée par Mme Maya Chammas et remise à la direction, puisqu'elle offre ses activités au service de garde et qu'elle siège maintenant comme membre de la communauté sur le CÉ.

5.7 Service de garde

La responsable du service de garde affirme que le syndicat ne recommande pas le port de cartes d'identification pour les employés. Le syndicat craint la création d'un préjudice et a soulevé le fait que les membres du service de garde seraient les seuls membres du personnel de l'école à porter une telle identification. La responsable rappelle que la liste des membres du service de garde est disponible sur le site web de l'école, même si des photos n'y sont pas associées.

6. Correspondances reçues

Les messages reçus, anonymes, portent sur des préoccupations face au ton, à l'approche et aux méthodes disciplinaires utilisés par les membres du service de garde.

Les membres se penchent sur des solutions afin que les enfants, les parents et les membres du personnel puissent transmettre leurs commentaires, malgré deux difficultés soulevées, soit le fait que les noms des intervenants ne soient pas connus par les enfants, ainsi que la confiance des enfants/parents à communiquer l'information. Concernant la difficulté d'identification, les membres proposent les idées suivantes :

- Création d'une murale à l'entrée au service de garde identifiant la grande famille de l'ESCO ;
- Ajout des photos sur le site web ;
- Port d'une carte d'identification par tous les membres du personnel de l'école au début d'année pendant une période de deux semaines ;
- Développement de l'habitude que tous les intervenants, enseignants ou membres du service de garde, se présentent lors d'une intervention auprès d'un enfant ;
- Envoi d'un courriel aux parents en début d'année, avec le nom et la photo de la surveillante du dîner assignée à l'enfant, comme pour les enseignants de première année.

Les membres du CÉ mentionnent des solutions pour permettre une transmission de commentaires et de suggestions:

- Le titulaire de classe est le point de contact principal si un enfant veut communiquer une difficulté survenue avec un membre du service de garde. À cet effet, il est suggéré d'informer les parents et aussi les enfants qu'ils peuvent communiquer avec le titulaire lorsqu'ils ont des questions ou des préoccupations à ce sujet. Par contre, il est important que les enjeux entre les enfants qui se produisent pendant la surveillance par le service de garde soient résolus sur place.
- Une autre option disponible pour les parents est de communiquer directement avec la directrice adjointe pour le 1^{er} cycle et avec la directrice pour le 2^e cycle. Mme Houle confirme que cette méthode de communication est déjà utilisée par les parents pour différents sujets.
- La responsable du service de garde rappelle que les parents peuvent lui faire confiance et communiquer directement avec elle. Au besoin, les membres du service de garde vont consulter l'enfant pour comprendre la situation.

7. Service de garde

- La dernière sortie a dû être annulée à cause de la température. Les frais de pénalité seront assumés par le service de garde et non par les parents. La prochaine sortie se déroulera au Musée de Pointe-à-Callières.
- Le 12 décembre se tiendra un spectacle pour les parents de première année du service de garde.
- Sur la question de la sécurité des enfants lors des arrivées le matin, un courriel a été envoyé à tous les parents afin qu'ils sachent que la porte du service de garde ferme à 8h20, après quoi les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte de la cour correspondant à leurs niveaux. Après 8h30, les parents doivent conduire les enfants au secrétariat par l'entrée principale pour signaler leur retard.

Lors des rencontres individuelles pour les classes de maternelle, il est suggéré que les enseignants fassent un rappel aux parents. Une correction doit être effectuée sur le site afin d'indiquer qu'il y a une surveillance à la maternelle de 8h20 à 8h30 et non de 8h25 à 8h30.

Un membre parent demande qu'une vérification soit effectuée afin de s'assurer qu'un enfant ne reste pas seul sur le terrain de l'école entre les transitions. La responsable du service de garde rappelle que l'enfant reste sous la responsabilité de son parent tant qu'il n'a pas franchi la porte de l'école. Un membre parent soulève que, l'ESCO offrant un espace de débarcadère, cela laisse une impression que l'école prend en charge l'entrée des élèves. Un membre enseignant indique que les parents devraient stationner plus loin et marcher avec leurs enfants jusqu'à l'école.

8. Budget école 2018-2019 - reddition de compte

Mme Houle présente au conseil le bilan annuel détaillé du budget de l'école pour l'année financière 2018-2019. La direction voudrait attirer l'attention sur le déficit de 1%, qui est minime par rapport à l'ampleur du budget.

Le principal élément de déficit s'explique par l'achat en mai 2019 de 30 *Chromebooks* et d'un chariot d'alimentation et de rangement, alors que la situation laissait prévoir un surplus permettant de couvrir cette dépense. Le changement de produits d'entretien ménagers recommandés par la CSMB, ainsi que par le taux de roulement des responsables de l'entretien sont d'autres facteurs ayant contribué au déficit.

Côté surplus, les services professionnels ont été moins chers que prévus puisque certaines des ressources comptaient moins d'années d'expérience que le barème moyen de la CSMB, qui est calculé en fonction d'une moyenne salariale. Pour l'avenir, un membre parent suggère de tenter de dépenser l'argent dans le service des élèves lorsque c'est possible.

Le fonds *École inspirante* a été totalement utilisé, contrairement au fonds *Sorties culturelles en milieu scolaire*. Cela risque de se reproduire de nouveau cette, car les activités choisies pour ce fonds doivent figurer dans une liste restreinte. Il est important de mentionner qu'il n'est pas nécessaire de quitter l'école, sinon des frais d'autobus, qui sont élevés, doivent être budgétés. La déléguée au Comité de parents va soulever cette difficulté à la séance du 5 décembre.

En outre, en fin d'année, plusieurs livres sur la sexualité ont été commandés, mais près de la moitié des livres n'étaient plus en stock, entraînant un surplus budgétaire dans cette section.

Deux modifications sont demandées, soit une coquille au sujet de l'année sous l'analyse du fonds 4 (2017-2018) et l'utilisation d'un genre neutre dans les commentaires du fonds 4, en référence aux professionnels.

La reddition de compte pour l'année scolaire 2018-2019 est

Proposée par : Caroline Decaluwe

Appuyée par : Ginette Gauthier

Adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Geneviève Gauthier.

À 8h31, la présidente demande un vote pour effectuer une prolongation de la séance de 15 minutes : appuyé à l'unanimité.

9. Projet éducatif 2018-2022 – stratégies en élaboration

Le projet éducatif énonce des moyens à prendre pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit d'un document de travail et les moyens n'ont pas à être approuvés ou adoptés par le CÉ. Néanmoins, la direction souhaite présenter le document et invite les membres partager leurs commentaires.

Le 1^{er} novembre, tous les enseignants de l'Académie Saint-Clément sont venus à l'ESCO pour un arrimage des stratégies d'enseignement-apprentissage-évaluation.

La CSMB a fondé un référentiel pour l'enseignement efficace, car c'est l'enseignant qui a le plus grand impact sur les jeunes. Ce référentiel présentant des actions concrètes a été fait en collaboration avec le syndicat et les enseignants de plusieurs niveaux. Les enseignants peuvent s'inscrire à un programme sur l'enseignement efficace et ils partagent leurs projets pédagogiques entre eux.

Un membre parent demande la possibilité d'impliquer un enseignant du 2^e cycle dans ce projet ainsi que de possiblement détailler davantage les actions.

La présidente propose une 2^e demande de prolongation de 15 minutes : appuyé à l'unanimité.

10. Mesures MEES

Ce point est reporté à la prochaine séance, étant donné que les documents seront transmis à la direction dans les jours suivants, par la commission scolaire.

11. Photo scolaire 2019-2020/2020-2021

Ce point est reporté à la prochaine séance. La direction va vérifier la date de signature du contrat en 2018. Selon sa réponse, les parents et les enseignants pourront soumettre des commentaires au prochain CÉ ou par courriel.

12. Rapports et informations

12.1 Direction

12.1.1 Plans d'intervention

La direction informe le CÉ de la tenue des rencontres avec les parents des enfants qui ont des plans d'intervention. Celles-ci se déroulent avec l'enseignant, la direction et les professionnels. Ce document légal doit être signé par toutes les parties. L'enseignant doit être libéré pendant cette rencontre de 50 minutes et les rencontres sont au nombre de trois par année. Les parents sont consultés sur plusieurs sujets, dont entre autres le service de garde. La grande majorité semble satisfaite du service reçu.

12.1.2 Bulletin

Les notes seront compilées aujourd'hui dans le système informatique. La CSMB doit ensuite générer les résultats. Les bulletins seront donc transmis par courriel aux parents le 20 novembre.

12.1.3 Renovations/construction

Huit portes ont été changées durant l'été et ce projet est terminé. Celui des classes modulaires est presque terminé, à l'exception de quelques corrections.

12.1.4 Service de garde

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

12.1.5 Programme de douance

La conseillère pédagogique de la CSMB a proposé un projet pour des élèves de 3^e et 4^e années, portant sur la modélisation 3D avec des *Chromebook* et se déroulant en quatre ateliers durant le temps de classe. Le projet est financé par un programme de la CSMB. Il ne peut accueillir que 6 élèves sur les 12 élèves identifiés par les enseignantes et le TES.

12.1.6 Chorale

<

La directrice adjointe explique aux membres que l'Escouade santé effectue présentement une remise en question du fonctionnement du mois de la nutrition.

12.1.8 Comité vert

La directrice adjointe informe les membres de la mise en action de certains projets.

12.2 Comité des parents de la CSMB

La déléguée au Comité de parents invite les membres à lui acheminer leurs commentaires à l'endroit du Projet de loi 40.

12.3 Fondation Saint-Clément

Environ 19 000\$ ont été reçus depuis le début de la campagne, soit autour de 35% de la somme totale attendue. Mme Houle fait un retour sur les dépenses de l'argent versé par la Fondation depuis le début de l'année.

12.4 OPP

Ce point est reporté à la prochaine séance.

13. Varia

13.1 Sécurité autour de l'école

Ce point a été abordé dans le point 5.4, portant sur la rencontre du 6 novembre.

13.2 Traiteur

Ce point est reporté à la prochaine séance.

13.3 Cour d'école

Ce point est reporté à la prochaine séance, mais Mme Houle informe les membres qu'elle n'a pas encore reçu l'information à savoir si la neige serait poussée ou ramassée dans la cour.

13.4 Exercice de confinement

Ce point est reporté à la prochaine séance, mais les membres sont informés de la publication récente d'un article indiquant que la CSDM cesse cet exercice dans ses écoles. La présidente fera parvenir le lien vers l'article aux membres. Des membres parents expriment déjà leur position en faveur d'un tel exercice sous certaines conditions permettant de diminuer le niveau d'anxiété.

14. Levée de la séance à 21h06

Proposée par : Tania Naim

Appuyée par : Caroline Parent

Adoptée à l'unanimité.